

Puits d'irrigation
Rapport de fin de travaux
(à renvoyer ou faxer après la réalisation des travaux)

1 - Renseignements concernant le déclarant (le cas échéant, coller l'étiquette d'identification établie dans le cadre de la PAC)

Nom : EARL HOFFER
Prénom : Michel
N° PACAGE : 067 155484

2 - Renseignements concernant le puits

Localité : DAMBACH-LA-VILLE Lieu-dit : HOFSTRASS
Cadastre : section : 39 Parcelle : 48
N° du récépissé de dépôt de déclaration ⁽¹⁾ : 67-2015-00244
Date de réalisation : 3-3-2016 Profondeur de présence d'eau : 18 mètres

Merci de joindre le schéma de la coupe géologique du forage si vous le détenez

- Le puits a été réalisé conformément au dossier présenté (localisation, coupe du puits)⁽²⁾
 Le puits a été modifié comme indiqué ci-dessous (joindre tous les plans et schémas utiles à la compréhension des modifications apportées)⁽³⁾ :

Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (article L.214-8 du code de l'environnement).

Date : 11-3-16

Signature : 

DOCUMENT A ADRESSER A SERVICE GÉOLOGIQUE RÉGIONAL D'ALSACE (pour attribution d'un n° BSS)
BRGM Alsace
Parc Activités Porte Sud - Rue Pont du Péage - Bâtiment H1
67118 GEISPOLSHHEIM
Courriel : bss.als@brgm.fr - Télécopie : 03.88.76.12.26

Cadre réservé au Service Géologique Régional d'Alsace

N° BSS (Banque du Sous-Sol) : 03078X0541/PTS

Une fois le n° BSS attribué, le rapport doit être transmis au guichet unique de l'eau :
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU BAS-RHIN
Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces
14 rue du Maréchal Juin - BP 61003 - 67070 STRASBOURG Cedex

1 N° d'enregistrement au guichet unique de l'eau (DDT) indiqué sur le courrier d'accompagnement du récépissé de déclaration

2 Cocher la case correspondante

DCL 204 050

PRÉFET DU BAS-RHIN

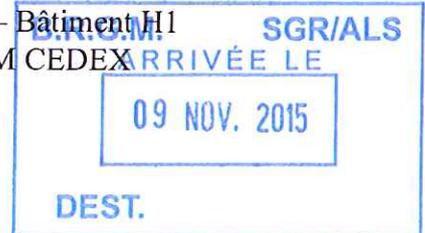
Direction départementale des territoires

Strasbourg, le 2 novembre 2015

Service de l'Environnement
et de la Gestion des Espaces

Pôle Eau et Milieux Aquatiques

Monsieur le Directeur
du BRGM ALSACE
Parc d'Activités Porte Sud
Rue du Pont du Péage – Bâtiment H1
67118 GEISPOLSHHEIM CEDEX



Affaire suivie par : Denis KIEFFER ✓
Courriel : denis.kieffer@bas-rhin.gouv.fr
N/Réf. : CT
V/Réf. :
Téléphone : 03 88 88 90 94
Télécopie : 03 88 88 90 10

Objet : Dossier de déclaration n° 67-2015-00244 instruit au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement

Création d'un puits au lieu-dit « HOHSTRASS » à DAMBACH- LA- VILLE

Bordereau d'envoi

désignation des pièces	nombre	observations
- Dossier de déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 et 1.1.2.0 relatif à l'objet référencé.	1 ex.	Transmis pour information.
- Notre lettre au EARL HOFFER 16, rue Hohweg à 67600 EBERSHEIM en date du 2 novembre 2015		
- Récépissé de déclaration au EARL HOFFER 16, rue Hohweg à 67600 EBERSHEIM en date du 2 novembre 2015	1 copie	

La Chef du Pôle Eau et Milieux Aquatiques,



Dominique GERZAGUET

03078X0541PTS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction départementale des territoires

Strasbourg, le 2 novembre 2015

Service de l'Environnement
et de la Gestion des Espaces

EARL HOFFER
16, Rue Hohweg
67600 EBERSHEIM

Pôle Eau et Milieux Aquatiques

Affaire suivie par : Denis KIEFFER ✓
Dominique CERZAGUET
Courriel : denis.kieffer@bas-rhin.gouv.fr
dominique.cerzaguete@bas-rhin.gouv.fr
N/Réf. : DK /CT
V/Réf. :
Téléphone : 03 88 88 90 97/93
Télécopie : 03 88 88 90 10

**Objet : Dossier de déclaration n° 67-2015-00244 au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement
CREATION D'UN PUIS AU LIEU-DIT « HOHSTRASS » A DAMBACH-LA-VILLE
Accord pour démarrage immédiat.**

P.J. : 1 ex. du récépissé de déclaration

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau), concernant l'opération suivante :

CREATION D'UN PUIS AU LIEU-DIT « HOHSTRASS » A DAMBACH-LA-VILLE

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier complet et régulier au guichet unique : **21 octobre 2015**
- numéro d'enregistrement au guichet unique : **67-2015-00244 (*)**

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, il a été vérifié que votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à déclaration. Dès lors, **vous êtes autorisé (au titre des articles précités) à entreprendre cette opération à compter de la réception du récépissé de déclaration joint au présent courrier.**

Cependant, la présente autorisation ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

J'attire votre attention sur votre obligation de respecter les prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003. En particulier, vous devrez me communiquer un rapport de fin de travaux dans un délai maximum de 2 mois suivant la fin des travaux (art. 10 de l'arrêté). Ce rapport devra comporter le Code National BSS de l'ouvrage. Pour ce faire, je vous invite à prendre contact avec le BRGM Alsace (Parc d'Activités Porte Sud – Rue du Pont du Péage – Bâtiment H1 à 67118 GEISPOLSHHEIM – Tél. : 03.88.77.48.90).

Je vous rappelle que conformément à l'article L.213-10-9 du code de l'environnement, l'activité d'irrigation est assujettie à une redevance auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour prélèvement sur la ressource en eau.

X: 2_TERRITOIRES COMMUNES D DAMBACH.LAV LOI_EAU_L_E_PUIS 2015-00244-puts LE_earl hoffer_2015-00244_demarrage_urgent_puits_02112015_dambachlaville.odt

Direction départementale des territoires du Bas-Rhin, 14 rue du Maréchal Juin, BP 61003, 67070 STRASBOURG cedex.
Standard téléphonique : 03 88 88 91 00 – Courriel : ddt@bas-rhin.gouv.fr
Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Accueil physique sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

(*) Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de restriction aux informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau indiqué où vous avez déposé votre dossier.



PREFET DU BAS-RHIN

Direction Départementale des Territoires

**Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces
Pôle Eau et Milieux Aquatiques**

**GUICHET UNIQUE DE L'EAU
14, rue du Maréchal Juin
BP 61003
67070 STRASBOURG CEDEX**

**RECEPISSE DE DÉPÔT DE DOSSIER DE DECLARATION
DONNANT ACCORD POUR COMMENCEMENT DES TRAVAUX
CONCERNANT
CRÉATION D'UN PUIS AU LIEU DIT "HOHSTRASS"
COMMUNE DE DAMBACH-LA-VILLE
DOSSIER N° 67-2015-00244**

**LE PRÉFET DE RÉGIONALSACE
LE PREFET DU BAS-RHIN**

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56 ;

VU le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du ILL NAPPE RHIN

VU l'arrêté portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe d'ISSERNIO, Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin, en date du 18 août 2015 ;

VU la décision portant subdélégation de signature à Madame Dominique GERZAGUET, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, Chef du Pôle Eau et Milieux Aquatiques, en date du 1^{er} septembre 2015 ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement considéré complet en date du 21 Octobre 2015, présenté par EARL HOFFER enregistré sous le n° 67-2015-00244 et relatif à : **Création d'un puits au lieu dit "HOHSTRASS"** ;

donne récépissé du dépôt de sa déclaration au pétitionnaire suivant :

EARL HOFFER

67600 EBERSHEIM

concernant :